

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 28 Août 2014

L'an deux mille quatorze, le vingt huit août, à 21 heures, les conseillers municipaux, régulièrement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de **M. Pierre AYLAGAS**, Député Maire.

PRESENTS :

MM. AYLAGAS. BOISVERT. CASANOVAS. CORNIQUET. DONNET. ESCLOPE. GAUTIER. MADERN. PARRA. PILLON. RIEU. SEVERAC.

Mmes. BODINIER. DE CAPELE. DIAZ-GONZALEZ. FAVIER-AMBROSINI. FLOUTTARD. FUENTES. PUJADAS-ROCA. ROQUE. SAIGNOL.

EXCUSES : M BEY donne procuration à Mme PUJADAS ROCA.
M DUCASSY donne procuration à M PARRA.
M RIUS donne procuration à Mme DE CAPELE.
Mme ARSANT donne procuration à Mme DIAZ GONZALEZ.
Mme MORESCHI donne procuration à M ESCLOPE.
Mme PARRA JOLY donne procuration à M AYLAGAS.
Mme PENICAUD donne procuration à M CORNIQUET.
Mme REIMERINGER donne procuration à Mme FLOUTTARD.

ABSENTS :

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme DIAZ-GONZALEZ Andréa

* * *



REPUBLIQUE FRANCAISE Département des Pyrénées Orientales Commune d'ARGELES-SUR-MER Séance du Conseil Municipal Jeudi 28 Août 2014	CLASSEMENT ISSU DE LA NOMENCLATURE « ACTES » 5.4 Délégations de fonctions	DELIBERATION MUNICIPALE N° 01
--	---	--

Objet : COMPTE - RENDU DE DÉLÉGATIONS

Le Conseil Municipal prend acte des décisions municipales intervenues depuis la dernière séance ordinaire du Conseil Municipal dans le cadre des compétences déléguées au Maire par ce même Conseil :

Décision numéro 37
Acquisition de matériel de festivités

Dans le cadre d'un marché à procédure adaptée pour l'acquisition de matériel de festivités il a été retenu SARL ACS – 30820 CAVEIRAC – pour un montant de 19 696,90 € H.T.

Décision numéro 38
Renforts de gendarmerie

La location d'un logement supplémentaire pour l'hébergement des renforts saisonniers de la gendarmerie nationale en juillet et août 2014 fera l'objet d'un contrat de location auprès de l'agence de la Gare moyennant une dépense totale de 2 814 €.

Décision numéro 39
Acquisition d'une tribune mobile

Dans le cadre d'un marché à procédure adaptée pour l'acquisition d'une tribune mobile il est retenu la société SAMIA DEVIANNE sise 34510 Florensac pour un montant de 37 679,00 € H.T.

Décision numéro 40
Extension des locaux de l'Albe

Dans le cadre d'un marché à procédure adaptée pour l'extension des locaux de l'Albe, allée F- Buisson, il a été retenu pour le lot 4 Menuiserie bois : Menuiserie Vidal à 66480 Maureillas pour un montant HT de 6 400.00 €.

Décision numéro 41
Autorisation d'ester en justice

Consécutivement au recours formulé à l'encontre d'une décision implicite de rejet à l'encontre de la SARL CROISIERES CATALANES, M. le Maire est autorisé à ester en justice auprès du Tribunal Administratif de Montpellier dans le cadre de l'instance référencée 1403262-5 et de l'instance en référé suspension 1403263.

Décision numéro 42
Autorisation d'ester en justice



Dans le cadre du recours en annulation exercé par Monsieur et Madame BIBAL et consorts devant le Tribunal Administratif de Montpellier contre un arrêté de permis de construire N° 06600813A0124 en date du 24 janvier 2014 autorisant la SCP d'HLM des Pyrénées Orientales à construire un groupe d'habitations, monsieur le Maire décide de produire un mémoire en réponse et toutes écritures afférentes à ce recours.

Décision numéro 43
Construction du gymnase – Route de Taxo à la Mer

Dans le cadre d'un marché à procédure adaptée pour l'acquisition des menuiseries du gymnase – route de Taxo à la Mer, il a été retenu pour le lot 8 : Arcita - 34170 Castelnaud Le Lez pour un montant HT de 67.000 €.

Décision numéro 44
Construction caserne du PSIG

Dans le cadre d'un marché à procédure adaptée pour la construction de la caserne du Peloton de Surveillance et d'Intervention de la Gendarmerie, il a été retenu pour les lots suivants :

- Lot 1 - Gros Oeuvre : ELNE CONTRUCTIONS à Elne pour 487 000.00 € H.T.
- Lot 2 – Charpente bois Couverture : AZUR BTP à St Feliu d'Avall pour 80 000.00 € H.T.
- Lot 3 – Charpente Métallique : Infructueux consultation relancée.
- Lot 4 – Etanchéité : LE CORRE à Pia pour 23 500.00 € H.T.
- Lot 5 - Doublage Cloisons : BONNEMAISON J.Louis à Argelès-sur-Mer pour 133 500.00 € H.T.
- Lot 6 – Menuiseries Extérieures : CP MENUISERIE à Pia pour 54 500.00 € H.T.
- Lot 7 - Menuiseries Intérieures : SADREY à Perpignan pour 43 650.00 € H.T.
- Lot 8 – Serrurerie : FER NEUF METALLERIE à Perpignan pour 79 000.00 € H.T.
- Lot 9 – Carrelage Faiences : CYLIA BELNEGOCE à Bompas pour 98 000.01 € H.T.
- Lot 10 – Electricité : ELECTRIC à Pia pour 143 520,60 € H.T.
- Lot 11 – Plomberie : PLOMBERIE DE LA TET à Ponteilla pour 187 500.00 € H.T.
- Lot 12 – Enduit Façades : GROUPE M.B.F à Saleilles pour 37 092.47 € H.T.
- Lot 13 - Peintures : LE PEINTRE DES P.O.à Pollestres pour 36 737.45 € H.T.
- Lot 14 - Voirie Réseaux Humides : ARAVIA à Perpignan pour 165 701.00 € H.T.
- Lot 15 – Réseaux Secs : ARELEC TP à Villelongue dels Monts pour 65 000,00 € H.T.
- Lot 16 – Clôtures : MEDITERRANEE CLOTURES à Perpignan pour 11 272.34 € H.T.

Décision numéro 46
Construction caserne du PSIG - Rectificatif



Dans le cadre d'un marché à procédure adaptée pour la construction de la caserne du Peloton de Surveillance et d'Intervention de la Gendarmerie, il a été retenu pour le Lot 16 – Clôtures : MEDITERRANEE CLOTURES à Perpignan pour 11 272.34 € H.T. Une erreur s'est produite dans le montant où il faut prendre en considération 12 768,52 € H.T.

Décision numéro 47
Acquisition mobilier cantine et salle activités sportives école Curie Pasteur

Dans le cadre d'un marché à procédure adaptée pour l'acquisition de mobilier pour la cantine et la salle d'activités sportives de l'école Curie Pasteur, il a été retenu :

Lot 1 - Mobilier de la salle sportive : CASAL SPORT à MOLSHEIM pour un montant de 11 363,45 € H.T.

Lot 2 – Mobilier cantine et mobilier bureau de la salle sportive : SIMIRE à MACON pour un montant de 9 751,69 € H.T.

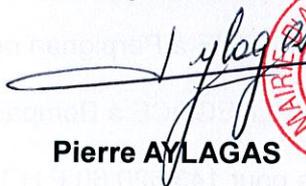
Décision numéro 48
Location d'un appartement

Un logement situé école Curie-Pasteur au 4 Avenue du Marasquer à Argelès-sur-Mer sera consenti en location à compter du 1er septembre 2014, moyennant le paiement d'un loyer mensuel de 450 €, à M. Jean-Marc LEWIN.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an ci-dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Député Maire :


Pierre AYLAGAS



<p style="text-align: center;">REPUBLIQUE FRANCAISE Département des Pyrénées Orientales Commune d'ARGELES-SUR-MER Séance du Conseil Municipal Jeudi 28 Août 2014</p>	<p style="text-align: center;">CLASSEMENT ISSU DE LA NOMENCLATURE « ACTES »</p> <p style="text-align: center;">7.1.4 Tarifs des services publics</p>	<p style="text-align: center;">DELIBERATION MUNICIPALE</p> <p style="text-align: center;">N° 02</p>
---	---	---

Objet : TARIFICATION DE L'AIDE AUX DEVOIRS

Il est proposé comme à chaque rentrée scolaire d'organiser une aide aux devoirs, encadrée par les professeurs des écoles au sein du groupe scolaire Curie Pasteur de 17 h à 18 h 15, afin d'aider les enfants en difficulté scolaire.

Il est rappelé que cette participation des familles ne couvre que 50 % environ de la dépense incombant à la collectivité pour l'organisation de ce service.

Le tarif de l'aide aux devoirs ayant été ajusté en fonction des périodes, il est proposé d'arrêter les périodes et montants comme suit :

- ✓ Du jeudi 4 septembre 2014 au vendredi 17 octobre 2014 : 31 €
- ✓ Du lundi 3 novembre 2014 au vendredi 19 décembre 2014 : 32 €
- ✓ Du lundi 5 janvier 2015 au vendredi 6 février 2015 : 25 €
- ✓ Du lundi 23 février 2015 au vendredi 10 avril 2015 : 32 €
- ✓ Du lundi 27 avril 2015 au vendredi 12 juin 2015 : 29 €

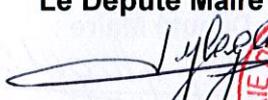
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Approuve la tarification proposée.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an ci-dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Député Maire :


Pierre AYLAGAS


REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Pyrénées Orientales
Commune d'ARGELES-SUR-MER
Séance du Conseil Municipal
Jeudi 28 Août 2014

CLASSEMENT ISSU DE LA
NOMENCLATURE
« ACTES »
3.1 Acquisitions

DELIBERATION
MUNICIPALE
N° 03

Objet : ACQUISITION GRATUITE DE TERRAINS

Afin de régulariser les travaux d'élargissement de la route de Taxo à la mer, la commune a la possibilité d'acquérir gratuitement des terrains.

Vu le document d'arpentage établi par géomètre le 3 janvier 2014;

Vu la promesse de cession gratuite signée le 23 juillet 2014 par Monsieur TOSI Rolland, domicilié 22 rue St Michel 66690 Saint ANDRE;

Vu la promesse de cession gratuite signée le 23 juillet 2014 par Madame TOSI Odette, domiciliée 13 rue des Albères 66690 Saint ANDRE;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide de l'acquisition gratuite d'un terrain situé au lieu-dit « LA GAVARRE » appartenant à Monsieur TOSI Rolland, cadastré section AR n° 83 p d'une superficie de 5 m2.

Décide de l'acquisition gratuite d'un terrain situé au lieu-dit « LA GAVARRE » appartenant à Madame TOSI Odette, cadastré section AR n° 84 p d'une superficie de 51 m2.

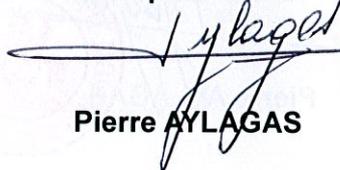
Autorise le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les actes correspondants

Les frais d'acte seront à la charge de la commune.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an ci-dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Député Maire :


Pierre AYLAGAS



Objet : ACQUISITION DE TERRAIN EN ZONE NATURELLE

Afin de bénéficier de disponibilités foncières, la commune a la possibilité d'acquérir des parcelles situées en zone NDxl du POS correspondant aux Espaces Naturels Sensibles. Il convient de se prononcer sur ces cessions au prix estimé par les Domaines.

Vu la promesse de cession signée en date du 26 juin 2014 par Madame PIEYRE DE MANDIARGUES, domiciliée 1004 avenue de la Libération 01140 Saint DIDIER SUR CHARONNE;

Vu l'estimation du service des Domaines en date du 7 juillet 2014 ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, 3 abstentions (Mme De Capele, Mm Rius et Madern),

Décide de l'acquisition de terrains situés au lieu-dit « TAMARIGUER », appartenant à Madame PIEYRE DE MANDIARGUES, cadastrés section AT n°150, 158 et 180, de superficies respectives de 2770 m², 2070 m² et 1600 m² soit une surface totale de 6440 m² au prix de 2€ le m² soit une somme totale de 12 880 €. Les frais d'acte seront à la charge de la commune.

Autorise le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les actes correspondants,

Précise que les crédits sont ouverts article 2111.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an ci-dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Député Maire :


Pierre AYLAGAS



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Pyrénées Orientales
Commune d'ARGELES-SUR-MER
Séance du Conseil Municipal
Jeudi 28 Août 2014

CLASSEMENT ISSU DE LA
NOMENCLATURE
« ACTES »
3.5 Autres actes de gestion du
domaine public

DELIBERATION
MUNICIPALE
N°05

Objet : DENOMINATION DE VOIES

Afin de régulariser le Chemin rural N°2 qui porte deux noms, Chemin rural du Mas Tastu et Chemin Rural d'Elne à la Mer sur des plans différents, il est proposé de conserver la dénomination de la voie suivante :

Chemin rural d'Elne à la Mer

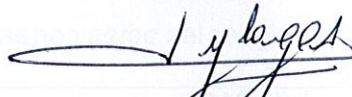
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Approuve cette proposition

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an ci-dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Député Maire :


Pierre AYLAGAS



REPUBLIQUE FRANCAISE Département des Pyrénées Orientales Commune d'ARGELES-SUR-MER Séance du Conseil Municipal Jeudi 28 Août 2014	CLASSEMENT ISSU DE LA NOMENCLATURE « ACTES » 3.5 Autres actes de gestion du domaine public	DELIBERATION MUNICIPALE N°06
--	--	---

Objet : DENOMINATION DE VOIES

Afin de régulariser le Chemin rural N°3 qui porte deux noms, Chemin rural du Mas d'en Carrère et Chemin Rural du Mas St-Jean sur des plans différents, il est proposé pour des raisons de neutralité de procéder à la dénomination de la voie suivante :

Chemin rural du Pla de la Barque

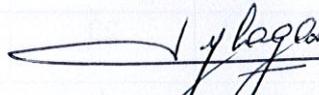
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Approuve cette proposition

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an ci-dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Député Maire :


Pierre AYLAGAS



REPUBLIQUE FRANCAISE Département des Pyrénées Orientales Commune d'ARGELES-SUR-MER Séance du Conseil Municipal Jeudi 28 Août 2014	CLASSEMENT ISSU DE LA NOMENCLATURE « ACTES » 4.1 Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.	DELIBERATION MUNICIPALE N°07
--	---	---

Objet : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Suite aux divers départs de personnels (retraite, mutation...) et en prévision de prochains avancements, il convient de mettre à jour le tableau des effectifs.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

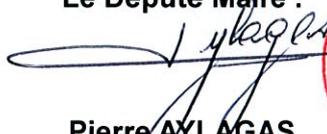
Modifie le tableau des effectifs au 1^{er} septembre 2014 :

FILIERE	GRADES	Emplois au 31/08/2014	Emplois au 1 ^{er} septembre 2014		
			Créés	Pourvus	Non pourvus
Administrative	Rédacteur Principal 2° classe	5	-2	3	0
	Adjoint administratif 1er classe	5	-1	4	0
Technique	Adjoint technique principal 2° classe	23	-1	22	0
	Adjoint technique 2° classe TNC 26/35	1	1	1	1
	Adjoint technique 2° classe TNC 25/35	1	-1	0	0
	Adjoint technique 2° classe TNC 10/35	1	-1	0	0
	Adjoint technique 2° classe	38	3	38	3
Police municipale	Brigadier chef principal	8	-1	7	0
	Brigadier	6	-1	5	0

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an ci-dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Député Maire :


Pierre AYLAGAS



REPUBLIQUE FRANCAISE Département des Pyrénées Orientales Commune d'ARGELES-SUR-MER Séance du Conseil Municipal Jeudi 28 Août 2014	CLASSEMENT ISSU DE LA NOMENCLATURE « ACTES » 1.3 Conventions de mandat	DELIBERATION MUNICIPALE N°08
--	--	---

Objet : CONVENTION SYDEEL 66 - RUE DU 14 JUILLET

Le Syndicat Départemental d'Energie et d'Electricité des Pyrénées Orientales a été requis pour l'organisation et la coordination des travaux d'enfouissement et de mise en esthétique des réseaux de distribution électrique (BT), d'éclairage public (EP) et des communications électroniques (FT) de la rue du 14 JUILLET.

Sur une dépense totale de 175 207.20€ TTC prise en charge par le SYDEEL, la participation communale s'élève à 137 868.58 € TTC.

Il appartient au Conseil Municipal d'approuver la convention qui en résulte avec le SYDEEL.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Approuve la passation d'une convention avec le SYDEEL des travaux d'enfouissement et de mise en esthétique des réseaux de distribution électrique (BT), d'éclairage public (EP) et des communications électroniques (FT) de la rue du 14 JUILLET.

Cette dépense sera imputée sur :

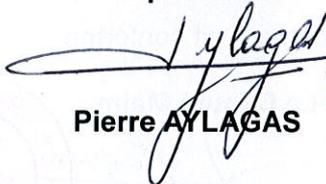
Article 204 1582. pour la somme de : 95 193.11 € (*correspond à la participation COMMUNE pour les réseaux BT – sans application de tva*)

Article 238 183 pour la somme de : 42 675.47 € (*correspond à la somme de la participation COMMUNE pour les réseaux E.P. et F.T. avec application de la tva*)

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an ci-dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Député Maire :


Pierre AYLAGAS



<p align="center"> REPUBLIQUE FRANCAISE Département des Pyrénées Orientales Commune d'ARGELES-SUR-MER Séance du Conseil Municipal Jeudi 28 Août 2014 </p>	<p align="center"> CLASSEMENT ISSU DE LA NOMENCLATURE « ACTES » 1.3 Conventions de mandat </p>	<p align="center"> DELIBERATION MUNICIPALE N° 09 </p>
--	--	--

Objet : CONVENTION DE COLLABORATION « MUME »

Depuis 2003-2004 les municipalités de La Jonquera et Argelès-sur-Mer travaillent ensemble sur la restitution de la mémoire de l'exil républicain espagnol des deux côtés de la frontière. Une subvention européenne a été demandée conjointement par les deux villes afin de construire le MUME à La Jonquera et d'aménager le CIDER à Argelès-sur-Mer.

Depuis, de nombreuses manifestations sont organisées à l'initiative des deux villes et des deux entités avec notamment la création du Mémorial du camp d'Argelès-sur-Mer, en collaboration avec le MUME.

Courant juillet 2014 le MUME de La Jonquera a organisé un séminaire international d'été « Mémoire et témoignage au XXIème siècle. La frontière de la mémoire. La mémoire de la frontière ».

La ville d'Argelès-sur-Mer a souhaité s'associer à cette manifestation afin de récupérer des épisodes de son histoire ainsi que le patrimoine mémoriel lié à l'espace frontalier lors de la retirada et de l'exil de 1939.

Ainsi il est proposé de signer une convention de partenariat entre les deux villes dans le cadre de la tenue de ce séminaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, 3 abstentions (Mme De Capele, Mm Rius et Madern),

Autorise la signature de la convention de collaboration entre les villes de La Jonquera et d'Argelès-sur-Mer pour la réalisation du Premier séminaire International d'été : « Mémoire et témoignage au XXIème siècle. La frontière de la mémoire. La mémoire de la frontière ».

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an ci-dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Député Maire :


Pierre AYLAGAS



REPUBLIQUE FRANCAISE Département des Pyrénées Orientales Commune d'ARGELES-SUR-MER Séance du Conseil Municipal Jeudi 28 Août 2014	CLASSEMENT ISSU DE LA NOMENCLATURE « ACTES » 7.1.1.5 Autres actes budgétaires	DELIBERATION MUNICIPALE N°10
--	---	---

Objet : DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 3 POUR 2014

Cette décision modificative a essentiellement pour objet de permettre la prise en compte de l'évolution des opérations en cours, en complétant les crédits ouverts lors du vote du budget primitif pour 2014 (en décembre 2013) et d'intégrer des opérations d'ordre budgétaires.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, 3 abstentions (Mme De Capele, Mm Rius et Madern),

Approuve cette décision modificative budgétaire n° 3 pour 2014, portant sur le budget principal, récapitulée comme suit :

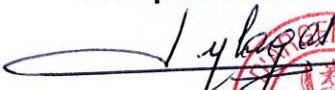
Fonction	Nature	Opération	Chapitre	Libellés	Dépenses	Recettes
01	023		023	Virement à la section d'investissement	- 53 167,00	
01	66111		66	Intérêts sur emprunt réalisé en juin 2014 (échéances trimestrielles)	53 167,00	
TOTAUX FONCTIONNEMENT					0,00	0,00

Fonction	Nature	Opération	Chapitre	Libellés	Dépenses	Recettes
01	021		021	Virement de la section de fonctionnement		-53 167,00
212	1328	128	13	Subvention de la CAF		140 667,00
01	1641		16	Capital sur emprunt (2 trimestres)	87 500,00	
01	2315		041	Opération d'ordre budgétaire	50 359,48	
01	238		041	Intégration des avances sur travaux		50 359,48
TOTAUX INVESTISSEMENT					137 859,48	137 859,48

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an ci-dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Député Maire :


Pierre AYLAGAS


REPUBLIQUE FRANCAISE Département des Pyrénées Orientales Commune d'ARGELES-SUR-MER Séance du Conseil Municipal Jeudi 28 Août 2014	CLASSEMENT ISSU DE LA NOMENCLATURE « ACTES » 7.5.3 Subventions accordées à des associations	DELIBERATION MUNICIPALE N°11
--	--	---

Objet : SUBVENTIONS A DES ASSOCIATIONS LOCALES

Dans le cadre des crédits ouverts au budget primitif 2014, il est proposé d'affecter :

Art. SP/6574/2520	>>	Club de tarot d'Argelès	>>	5 500,00 €
Art. SP/6574/2520	>>	Comité de Jumelages	>>	2 000,00 €
Art. SP/6574/2520	>>	Contrôle Protection Féline	>>	3 950,00 €
Art. SP/6574/90	>>	Paysans de la mer et de la terre d'Argelès	>>	559,00 €
Art. SP/6574/241	>>	Université Populaire Pyrénées Méditerranée	>>	4 000,00 €
Art. SP/6574/2420	>>	Consorti del Museu Memorial de l'Exili	>>	800,00 €

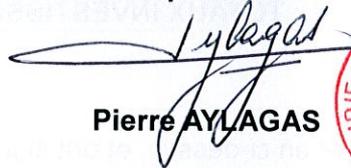
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Autorise le versement de ces subventions.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an ci-dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Député Maire :


Pierre AYLAGAS



REPUBLIQUE FRANCAISE Département des Pyrénées Orientales Commune d'ARGELES-SUR-MER Séance du Conseil Municipal Jeudi 28 Août 2014	CLASSEMENT ISSU DE LA NOMENCLATURE « ACTES » 1.7.1 Avenants	DELIBERATION MUNICIPALE N°12
--	--	--

Objet : AVENANT N°10 AU CAHIER DES CHARGES DU CASINO

Le cahier des charges conclu entre la Commune et la société du « Casino d'Argelès Plage » permet d'exploiter, aux termes du contrat initial et des avenants successifs, 75 machines à sous pendant la période estivale (du 1^{er} avril au 30 septembre) et 49 machines à sous pendant le reste de l'année.

L'exploitant sollicite la passation d'un avenant qui permettrait d'exploiter 75 machines à sous pendant toute l'année.

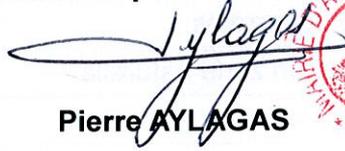
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Autorise la signature de l'avenant numéro 10 au cahier des charges du Casino d'Argelès-sur-Mer permettant à cette société délégataire d'étendre l'exploitation des 75 machines à sous à toute l'année.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an ci-dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Député Maire :


Pierre AYLAGAS

